

---

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 26-561**  
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA  
RUE DU LAC-DES-SITTELLES ET AUTORISANT UN  
EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT

---

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à des travaux de réhabilitation des fondations et d'asphaltage sur la rue du Lac-des-Sittelles;

**ATTENDU QUE** le coût total des travaux est évalué à 2 215 000 \$;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas les fonds requis pour la réalisation des travaux;

**ATTENDU QUE** les 18 juillet 2024, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmait à la municipalité le versement d'une somme de 904 708 \$ répartie sur cinq ans dans le cadre de la nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ), jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe A »;

**ATTENDU QUE** la municipalité a décidé d'affecter la totalité de cette contribution gouvernementale aux travaux visés par le présent règlement;

**ATTENDU QU'**avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du conseil du 30 mars 2026 et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 1061 du *Code municipal du Québec*, un règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ainsi qu'à l'approbation du Ministre lorsqu'il a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est assuré par les revenus généraux de la municipalité ou est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière mentionne l'objet du règlement, le montant de la dépense de même que tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman**  
**appuyé par le conseiller J. de Blois**

**ET RÉSOLU QUE :**

le règlement suivant portant le numéro 26-561 soit adopté à l'unanimité :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

Le conseil municipal de la municipalité d'Austin décrète l'exécution de travaux de voirie sur la rue du Lac-des-Sittelles, tel que plus amplement détaillés dans l'estimation préliminaire des coûts des travaux préparée par EXP en date du 16 février 2026, laquelle estimation est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme « Annexe B ».

**ARTICLE 3**

Aux fins du présent règlement, le conseil autorise une dépense n'excédant pas 2 215 000\$, frais contingents et taxes nettes comprises, pour les travaux plus amplement détaillés à l'estimation des coûts des travaux (Annexe B).

**ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter jusqu'à concurrence d'une somme de 2 215 000 \$ sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 5**

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt conformément à l'article 1072 du *Code municipal du Québec*.

**ARTICLE 6**

Le conseil approuve à l'avance à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée par les gouvernements du Canada et du Québec pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité au service de la dette toute subvention payable sur plusieurs années, notamment la somme de 904 708 \$ versée dans le cadre de la nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Lisette Maillé  
Mairesse

---

Manon Fortin  
Directrice générale et greffière-  
trésorière

Avis de motion et dépôt du règlement	30 mars 2026
Adoption	7 avril 2026
Avis public aux personnes habiles à voter	8 avril 2026
Tenue du registre	2026
Approbation par le MAMH	XX XX 2026
Entrée en vigueur	2026
Avis public	XX XX 2026

## ANNEXE A



Gouvernement du Québec  
La ministre des Affaires municipales  
La ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean

22 JUIL. 2024

Québec, le 18 juillet 2024

Madame Lisette Maillé  
Mairesse  
Municipalité d'Austin  
21, chemin Millington  
Austin (Québec)  
JOB 1B0

Madame la Mairesse,

Le 12 juin 2024, le ministre des Finances du Québec, Eric Girard et moi-même, en collaboration avec le ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable Sean Fraser et le ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, avons annoncé une nouvelle entente de dix ans, relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), soit de 2024 à 2034.

Avec un investissement de 2,2 milliards de dollars du FDCC, auxquels s'ajoutent 1 milliard de dollars de notre gouvernement, le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 offre une aide totale de 3,2 milliards de dollars, sur cinq ans, aux municipalités du Québec.

Au cours de cette période, la Municipalité recevra 904 708 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles.

Je vous rappelle que les travaux doivent se réaliser selon l'ordre de priorité suivant pour être admissibles :

1. installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements et ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. études et activités visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, reliées;
  - au plan d'intervention pour le renouvellement de conduites;
  - au plan de gestion des actifs (PGA) réalisé en régie ou à contrat;
  - à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
  - à l'inventaire et au relevé sanitaire des installations septiques individuelles.

... 2

Québec  
Aile Chauveau, 4<sup>e</sup> étage  
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau  
Québec (Québec) G1R 4J3  
Téléphone : 418 691-2050  
ministre@mam.gouv.qc.ca  
www.quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation

Montréal  
Édifice Loto-Québec, 9<sup>e</sup> étage  
500, rue Sherbrooke Ouest, bur. 944  
Montréal (Québec) H3A 3C6

3. renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées;
4. travaux de résilience aux changements climatiques, la voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, les casernes de pompiers ainsi que les infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristiques.

Je vous informe également qu'une portion équivalente à 20 % de la somme allouée à la Municipalité pourra être utilisée pour réaliser des travaux admissibles de son choix, et ce, sans tenir compte de l'ordre de priorité établi.

De plus, je confirme l'admissibilité des dépenses au programme TECQ 2024-2028 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Afin de respecter l'entente conclue avec le gouvernement du Canada, aucune annonce publique ne pourra être faite sans mon autorisation préalable. Le Ministère communiquera avec vous, si nécessaire.

Si vous désirez obtenir plus d'information, je vous invite à communiquer avec la Direction générale des infrastructures d'eau à [TECQ2024.2028@mamh.gouv.qc.ca](mailto:TECQ2024.2028@mamh.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Madame la Mairesse, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

## ANNEXE B

### Évaluation pour les fins du règlement d'emprunt RÉSUMÉ



Municipalité d'Austin

Rue du Lac-des-Sitelles  
Réhabilitation et pavage de la chaussée gravelée du secteur 1  
Réhabilitation de la chaussée gravelée sans pavage du secteur 2

N° de dossier : SHE-23015300-A0 (MAUM)

Date : 16 février 2026

Article	Description du travail	Montant total Secteur 1	Montant total Secteur 2	Montant total Secteurs 1 et 2
	<b>RÉSUMÉ</b>			
1	Rue du Lac-des-Sitelles (secteur 1) Réhabilitation et pavage de la chaussée gravelée <i>Chainages 0+000 @ 1+525</i>	1 078 800,00 \$	0,00 \$	1 078 800,00 \$
2	Rue du Lac-des-Sitelles (secteur 2) Réhabilitation de la chaussée gravelée sans pavage <i>Chainages 1+525 @ 2+980</i>	0,00 \$	578 950,00 \$	578 950,00 \$
	<b>Sous-total des travaux</b>	<b>1 078 800,00 \$</b>	<b>578 950,00 \$</b>	<b>1 657 750,00 \$</b>
	Imprévus et divers (7,5 %)	80 910,00 \$	43 421,25 \$	124 331,25 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>1 159 710,00 \$</b>	<b>622 371,25 \$</b>	<b>1 782 081,25 \$</b>
	Honoraires professionnels (10 %)	115 971,00 \$	62 237,13 \$	178 208,13 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>1 275 681,00 \$</b>	<b>684 608,38 \$</b>	<b>1 960 289,38 \$</b>
	Frais de financement (8,0 %)	102 054,48 \$	54 768,67 \$	156 823,15 \$
	<b>Sous-total</b>	<b>1 377 735,48 \$</b>	<b>739 377,05 \$</b>	<b>2 117 112,53 \$</b>
	Taxes nettes (4,9875 %)	63 624,59 \$	34 144,84 \$	97 769,43 \$
	<b>MONTANT TOTAL DE L'ÉVALUATION</b>	<b>1 441 360,07 \$</b>	<b>773 521,89 \$</b>	<b>2 214 881,96 \$</b>
	arrondi à	<b>1 441 000,00 \$</b>	<b>774 000,00 \$</b>	<b>2 215 000,00 \$</b>

Les Services EXP inc.

par :   
Pierre Grondin, ing.  
N° OIQ : 045413

## Évaluation pour les fins du règlement d'emprunt

Municipalité d'Austin



**Rue du Lac-des-Sitelles**  
**Réhabilitation et pavage de la chaussée gravelée du secteur 1**  
**Réhabilitation de la chaussée gravelée sans pavage du secteur 2**

N° de dossier : SHE-23015300-A0 (MAUM)

Date : 16 février 2026

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
1	<b>Rue du Lac-des-Sitelles (secteur 1)</b> <b>Réhabilitation et pavage de la chaussée gravelée</b> <b>Chainages 0+000 @ 1+525</b>				
1.1	<b>Organisation de chantier</b>				
1.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	75 000,00 \$
1.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	7 500,00 \$
1.1.3	Protection de l'environnement et gestion de l'eau en chantier			forfaitaire	5 000,00 \$
	<b>Sous-total - Organisation de chantier</b>				<b>87 500,00 \$</b>
1.2	<b>Drainage</b>				
	<u>Ponceau transversal</u>				
1.2.1	Enlèvement et disposition du ponceau existant	unité	3	2 500,00 \$	7 500,00 \$
1.2.2	Ponceau 600 mm ø, PEHD R320 incluant transition 5H:1V, fondations et isolant	m	36	1 300,00 \$	46 800,00 \$
1.2.3	Revêtement de protection en pierre calibre 100-200 avec géotextile	m <sup>2</sup>	75	45,00 \$	3 375,00 \$
1.2.4	Revêtement de protection en pierre calibre 200-300 avec géotextile	m <sup>2</sup>	75	50,00 \$	3 750,00 \$
	<u>Ponceaux longitudinaux (entrées de cour)</u>				
1.2.5	Ponceau existant à nettoyer	unité	36	400,00 \$	14 400,00 \$
1.2.6	Ponceau 450 mm ø à réinstaller, PEHD R320 sans transition	m	6	275,00 \$	1 650,00 \$
1.2.7	Ponceau 450 mm ø à remplacer, PEHD R320 sans transition	m	18	375,00 \$	6 750,00 \$
1.2.8	Revêtement de protection en pierre calibre 100-200 avec géotextile	m <sup>2</sup>	100	45,00 \$	4 500,00 \$
	<u>Fossé</u>				
1.2.9	Fossé / rigole à creuser	m	10	20,00 \$	200,00 \$
1.2.10	Fossé / rigole à nettoyer et/ou à reprofilier (tiers inférieur)	m	1 325	15,00 \$	19 875,00 \$
1.2.11	Provision pour seuil de rétention	unité	30	250,00 \$	7 500,00 \$
1.2.12	Revêtement de protection en pierre calibre 100-200 mm pour fossé (tiers inférieur)	m <sup>2</sup>	100	45,00 \$	4 500,00 \$
	<b>Sous-total - Drainage</b>				<b>120 600,00 \$</b>
1.3	<b>Voirie</b>				
	<u>Préparation du site</u>				
1.3.1	Coupe à ras de terre des fossés (intérieur et extérieur du fossé des deux côtés)	m	3 050	2,50 \$	7 625,00 \$
1.3.2	Reprofilage et mise en forme du chemin incluant l'enlèvement du couvert végétal et la disposition hors site des surplus d'excavation	m	1 525	5,00 \$	7 625,00 \$

## Évaluation pour les fins du règlement d'emprunt

Municipalité d'Austin



Rue du Lac-des-Sitelles

Réhabilitation et pavage de la chaussée gravelée du secteur 1

Réhabilitation de la chaussée gravelée sans pavage du secteur 2

N° de dossier : SHE-23015300-A0 (MAUM)

Date : 16 février 2026

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
	<u>Rechargement de pierre concassée MG-20b (8,0 m largeur)</u>				
1.3.3	Provision pour élargissement de chaussée	m <sup>2</sup>	150	45,00 \$	6 750,00 \$
1.3.4	Rechargement 200 mm d'épaisseur	t	6 500	30,00 \$	195 000,00 \$
1.3.5	Ajout d'une membrane géogrille hexagonale	m <sup>2</sup>	12 200	8,00 \$	97 600,00 \$
1.3.6	Couche de base, ESG-14 (PG 58H-34) sur 60 mm d'épaisseur	t	1 470	170,00 \$	249 900,00 \$
1.3.7	Couche de surface, ESG-10 (PG 58H-34) sur 40 mm d'épaisseur	t	1 020	175,00 \$	178 500,00 \$
1.3.8	Accotement de la chaussée après pavage - MG 20b	t	750	40,00 \$	30 000,00 \$
1.3.9	Allocation pour travaux d'atténuation de la vitesse des automobiles			allocation	15 000,00 \$
	<u>Réfection ponctuelle de la chaussée</u>				
1.3.10	Provision pour membrane géogrille hexagonale	m <sup>2</sup>	250	8,00 \$	2 000,00 \$
1.3.11	Provision pour membrane géotextile grade R1	m <sup>2</sup>	250	4,00 \$	1 000,00 \$
1.3.12	Réfection de déformation structurale majeure	m <sup>2</sup>	125	60,00 \$	7 500,00 \$
1.3.13	Gestion/disposition de sols contaminés et/ou de matières granulaires résiduelles (MGR)				30 000,00 \$
	<b>Sous-total - Voirie</b>				<b>828 500,00 \$</b>
	<b>1.4 Réfection des lieux et divers</b>				
1.4.1	Allocation pour travaux de déboisement en dépenses contrôlées			allocation	5 000,00 \$
1.4.2	Pierre concassée MG 20b pour raccordement des entrées privées	t	500	30,00 \$	15 000,00 \$
1.4.3	Ensemencement hydraulique H-4 sans terre végétale	m <sup>2</sup>	7 000	2,50 \$	17 500,00 \$
1.4.4	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	2 000,00 \$
1.4.5	Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
	<b>Sous-total - Réfection des lieux et divers</b>				<b>42 000,00 \$</b>
	<b>Sous-total - Rue du Lac-des-Sitelles (secteur 1)</b>				<b>1 078 800,00 \$</b>
	<i>Réhabilitation et pavage de la chaussée gravelée</i>				
	<i>Chainages 0+000 @ 1+525</i>				

## Évaluation pour les fins du règlement d'emprunt

Municipalité d'Austin



Rue du Lac-des-Sitelles

Réhabilitation et pavage de la chaussée gravelée du secteur 1

Réhabilitation de la chaussée gravelée sans pavage du secteur 2

N° de dossier : SHE-23015300-A0 (MAUM)

Date : 16 février 2026

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
<b>2</b>	<b>Rue du Lac-des-Sitelles (secteur 2)</b> <b>Réhabilitation de la chaussée gravelée sans pavage</b> <b>Chainages 1+525 @ 2+980</b>				
<b>2.1</b>	<b>Organisation de chantier</b>				
2.1.1	Organisation générale de chantier			forfaitaire	22 500,00 \$
2.1.2	Maintien de la circulation et signalisation			forfaitaire	7 500,00 \$
2.1.3	Protection de l'environnement et gestion de l'eau en chantier			forfaitaire	5 000,00 \$
	<b>Sous-total - Organisation de chantier</b>				<b>35 000,00 \$</b>
<b>2.2</b>	<b>Drainage</b>				
	<u>Ponceau transversal</u>				
2.2.1	Enlèvement et disposition du ponceau existant	unité	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
2.2.2	Ponceau 600 mm Ø, PEHD R320 incluant transition 5H:1V, fondations et isolant	m	12	1 300,00 \$	15 600,00 \$
2.2.3	Revêtement de protection en pierre calibre 100-200 avec géotextile	m <sup>2</sup>	25	45,00 \$	1 125,00 \$
2.2.4	Revêtement de protection en pierre calibre 200-300 avec géotextile	m <sup>2</sup>	25	50,00 \$	1 250,00 \$
	<u>Ponceaux longitudinaux (entrées de cour)</u>				
2.2.5	Ponceau existant à nettoyer	unité	21	400,00 \$	8 400,00 \$
2.2.6	Ponceau existant à enlever (élimination du ponceau)	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
2.2.7	Ponceau 450 mm Ø à remplacer, PEHD R320 sans transition	m	48	375,00 \$	18 000,00 \$
2.2.8	Revêtement de protection en pierre calibre 100-200 avec géotextile	m <sup>2</sup>	100	45,00 \$	4 500,00 \$
	<u>Fossé</u>				
2.2.9	Fossé / rigole à creuser	m	55	20,00 \$	1 100,00 \$
2.2.10	Fossé / rigole à nettoyer et/ou à reprofiler (tiers inférieur)	m	815	15,00 \$	12 225,00 \$
2.2.11	Seuil de rétention	unité	30	250,00 \$	7 500,00 \$
2.2.12	Revêtement de protection en pierre calibre 100-200 mm pour fossé (tiers inférieur)	m <sup>2</sup>	100	45,00 \$	4 500,00 \$
	<b>Sous-total - Drainage</b>				<b>78 200,00 \$</b>
<b>2.3</b>	<b>Voirie</b>				
	<u>Préparation du site</u>				
2.3.1	Coupe à ras de terre des fossés (intérieur et extérieur du fossé des deux côtés)	m	2 910	2,50 \$	7 275,00 \$
2.3.2	Reprofilage et mise en forme du chemin incluant l'enlèvement du couvert végétal et la disposition hors site des surplus d'excavation	m	1 455	5,00 \$	7 275,00 \$

## Évaluation pour les fins du règlement d'emprunt

Municipalité d'Austin



**Rue du Lac-des-Sitelles**  
**Réhabilitation et pavage de la chaussée gravelée du secteur 1**  
**Réhabilitation de la chaussée gravelée sans pavage du secteur 2**

N° de dossier : SHE-23015300-A0 (MAUM)

Date : 16 février 2026

Article	Description du travail	Unité	Quantité approx. a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
	<u>Rechargement de pierre concassée MG-20b (8,0 m largeur)</u>				
2.3.3	Provision pour élargissement de chaussée	m <sup>2</sup>	550	45,00 \$	24 750,00 \$
2.3.4	Rechargement 300 mm d'épaisseur	t	8 400	30,00 \$	252 000,00 \$
2.3.5	Ajout d'une membrane géogrille hexagonale	m <sup>2</sup>	11 650	8,00 \$	93 200,00 \$
2.3.6	Allocation pour travaux d'atténuation de la vitesse des automobiles			allocation	15 000,00 \$
	<u>Réfection ponctuelle de la chaussée</u>				
2.3.7	Membrane géogrille hexagonale	m <sup>2</sup>	250	8,00 \$	2 000,00 \$
2.3.8	Provision pour membrane géotextile grade R1	m <sup>2</sup>	250	4,00 \$	1 000,00 \$
2.3.9	Réfection de déformation structurale majeure	m <sup>2</sup>	125	60,00 \$	7 500,00 \$
2.3.10	Gestion/disposition de sols contaminés et/ou de matières granulaires résiduelles (MGR)				20 000,00 \$
	<b>Sous-total - Voirie</b>				<b>430 000,00 \$</b>
<b>2.4</b>	<b>Réfection des lieux et divers</b>				
2.4.1	Allocation pour travaux de déboisement en dépenses contrôlées			allocation	5 000,00 \$
2.4.2	Pierre concassée MG 20b pour raccordement des entrées privées	t	500	30,00 \$	15 000,00 \$
2.4.3	Ensemencement hydraulique H-4 sans terre végétale	m <sup>2</sup>	4 500	2,50 \$	11 250,00 \$
2.4.4	Réfection du site, nettoyage et mise en ordre			forfaitaire	2 000,00 \$
2.4.5	Allocation pour divers travaux de remise en état des terrains privés en dépenses contrôlées			allocation	2 500,00 \$
	<b>Sous-total - Réfection des lieux et divers</b>				<b>35 750,00 \$</b>
	<b>Sous-total - Rue du Lac-des-Sitelles (secteur 2)</b> <i>Réhabilitation de la chaussée gravelée sans pavage</i> <i>Chainages 1+525 @ 2+980</i>				<b>578 950,00 \$</b>